



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Assemblée générale

### Soixante et unième session

Points 67 a) et b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies, y compris  
l'assistance économique spéciale : renforcement  
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence  
fournie par les organismes des Nations Unies;  
assistance économique spéciale à certains pays  
et à certaines régions**

## **Aide humanitaire et aide au relèvement fournies à certains pays et à certaines régions**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 59/214, 59/215, 59/216, 59/219 du 22 décembre 2004 et 60/219 du 22 décembre 2005, fait le bilan et procède à une analyse des problèmes qui se posent actuellement pour acheminer les secours humanitaires et l'aide au relèvement fournis par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires aux pays touchés par diverses catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée générale ayant demandé au Secrétariat de regrouper et simplifier les rapports chaque fois que cela est possible, les rapports de pays présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen ont une nouvelle fois été regroupés dans un seul document portant sur six pays.

---

\* A/61/150.



## **I. Introduction**

1. Le présent rapport, qui est soumis à l'Assemblée générale suite aux demandes formulées par celle-ci dans ses résolutions 59/214, 59/215, 59/216, 59/219 du 22 décembre 2004 et 60/219 du 22 décembre 2005, contient des informations sur les secours et l'aide au relèvement fournis par l'ONU et ses partenaires aux pays touchés par diverses catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'Assemblée générale ayant demandé au Secrétariat de regrouper et simplifier les rapports chaque fois que cela est possible, les rapports de pays présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen ont été regroupés dans un seul document portant sur six pays.

## **II. Aide humanitaire et aide au relèvement fournies à certains pays**

### **A. Angola**

2. Par sa résolution 59/216, l'Assemblée générale a notamment prié les institutions financières nationales et internationales, régionales et sous-régionales, de seconder le Gouvernement angolais dans ses efforts visant à réduire la pauvreté, consolider la paix et la démocratie et contribuer à la stabilité économique, s'est réjoui de ce que le Gouvernement angolais continuait de s'employer à améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques, y compris des ressources naturelles, l'a encouragé à poursuivre son effort dans cette voie, a demandé aux institutions internationales et aux autres partenaires qui seraient à même de le faire de l'aider dans cette entreprise, et a salué sa volonté de renforcer ses institutions démocratiques.

#### **Examen des principaux faits nouveaux**

3. La description de la situation actuelle en Angola ne relève plus de la résolution 59/216 de l'Assemblée générale. Quatre ans après la signature de l'Accord de paix de Luena, le 4 avril 2002, la consolidation de la paix est devenue une réalité, et l'Angola est définitivement passé de la phase d'aide humanitaire d'urgence à celle du relèvement, de la reconstruction et du développement. Cela étant, le rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale à l'Angola se concentre sur les nouveaux problèmes qui entravent les efforts de relèvement et de reconstruction nationale déployés par le Gouvernement angolais et ses partenaires de développement.

4. Malgré un appui limité de la communauté internationale, l'Angola a innové en recherchant sa propre voie pour reconstruire le pays, dans une situation héritée de plus de 30 années de guerre et de dévastations. Le pays s'achemine vers la reconstruction en tirant le meilleur parti de la coopération Sud-Sud avec la Chine, le Brésil et l'Inde, qui consentent des prêts importants à des conditions de faveur pour appuyer les efforts de reconstruction et d'équipement. L'Angola utilise pour cela ses vastes réserves de pétrole comme garantie et mise sur une croissance économique spectaculaire grâce à ses recettes pétrolières et à la stabilisation des taux d'inflation.

5. Alors que le pays a connu une inflation à trois chiffres des années 90 à 2002, le taux d'inflation est progressivement tombé à moins de 15 % en 2005 et les prix devraient rester stables en 2006. La tendance à la stabilisation macroéconomique et

la croissance rapide du PIB ces deux dernières années (20,6 % en 2005 contre 11,6 % en 2004), l'adoption de la stratégie de lutte contre la pauvreté (Estratégia de combate a pobreza) et la définition des objectifs du Millénaire pour le développement en fonction des plans nationaux de développement témoignent également des efforts faits par les pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté.

### **Problèmes actuels en matière de développement**

6. Toutefois, concilier le besoin cruel de croissance avec l'équité, la viabilité à terme et le développement humain demeure une tâche redoutable. La population demeure parmi les plus pauvres du monde et l'Angola occupe la 160<sup>e</sup> place sur 177 pays pour ce qui est de son indice de développement humain. Il importe de déterminer comment l'on peut améliorer de manière appréciable les conditions de vie de la majorité des Angolais – qui sont pauvres – et progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Les séquelles du conflit prolongé dont sort l'Angola se feront sentir dans la population pendant de nombreuses années encore, cependant, la volonté politique, des mesures résolues et un ferme appui de la communauté internationale peuvent aider les pouvoirs publics à mettre efficacement en œuvre des réformes d'envergure, à renforcer les capacités et à créer des emplois, ce dont le pays a besoin pour se développer.

8. Les progrès actuels, même s'ils sont lents, sont encourageants. Les plans d'urgence visant à assurer le maintien de la paix et à améliorer la sécurité humaine privilégient les initiatives d'envergure dans le domaine du déminage. On a à ce jour recensé les incidences qu'ont les mines terrestres sur la vie de la population dans 15 provinces sur 18. Ce domaine d'intervention a pris un essor considérable grâce à la création d'institutions chargées de coordonner le déminage et d'en assurer l'exécution efficace par divers acteurs dans l'ensemble du pays.

9. Depuis la fin de 2005, la majorité des personnes déplacées, des réfugiés et des soldats démobilisés ont été – ou sont en passe d'être – réintégrés dans leur communauté. Quelques progrès ont en outre été enregistrés s'agissant de certains indicateurs sociaux, à savoir : augmentation des taux d'inscription dans le primaire, remise en état ou construction d'infrastructures sociales et amélioration de la prestation de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en électricité et en eau et de l'assainissement.

10. Des activités sont actuellement menées en vue de réformer les institutions grâce à des programmes de l'ONU, dans les domaines suivants : décentralisation et administration locale, modernisation de la gestion des fonds publics, formation et réforme judiciaires, préservation de l'environnement, protection civile, développement des petites entreprises, secteur informel et création d'emplois.

11. Les activités actuellement menées en prévision des élections présidentielles de 2007 et l'adoption récente de la Convention des Nations Unies contre la corruption par l'Assemblée nationale, en mai 2006, témoignent clairement de l'attachement du Gouvernement aux processus démocratiques, à l'amélioration de la gouvernance et aux principes de la transparence et de la responsabilisation. Quatorze ans après les premières élections pluralistes (qui avaient malheureusement abouti à une reprise des hostilités), la perspective d'élections présidentielles et parlementaires a mobilisé l'attention de la nation. Un train de mesures législatives régissant les élections a été

adopté et certaines questions critiques se rapportant aux conditions juridiques, politiques et techniques qui doivent être réunies avant les élections font actuellement l'objet d'un débat national.

12. L'Angola s'est engagé à jouer un rôle plus actif sur les plans régional et international, et sa récente élection à la présidence de la Commission de la consolidation de la paix récemment créée mérite d'être saluée.

13. Comme indiqué précédemment dans le présent rapport, la signature de l'Accord de paix de Luena en avril 2002 a annoncé le début d'une nouvelle ère pour l'Angola, les grandes priorités étant à présent définies dans le cadre de plans et de mécanismes visant à instaurer une paix durable et à promouvoir un développement à long terme. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté adoptée en 2004 et les rapports de 2003 et 2005 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement répondent parfaitement à ces priorités. Il existe donc un cadre juridique, mais c'est l'exécution qui pose problème.

### **Conclusions et recommandations**

14. En dépit de ses énormes richesses en pétrole, en diamants et en eau, sans parler de son vaste potentiel agricole, l'Angola, comme tant d'autres pays se trouvant dans cette situation, doit faire face à une corruption généralisée et à de graves insuffisances s'agissant des capacités et de l'aptitude à conserver des personnes qualifiées, des processus démocratiques, des droits de l'homme et du respect de la légalité; en bref, c'est la qualité des institutions de gouvernement et de la gestion qui sont en cause. Il s'agit là d'un des plus grands défis qui est lancé au système des Nations Unies et à la communauté internationale.

15. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement par les autorités nationales offre une occasion importante et impose une lourde tâche à la communauté internationale. Si des engagements ont été pris à cet égard dans divers documents, déclarations et discours officiels, cette volonté politique s'est jusqu'ici très peu concrétisée et se heurte à une résistance active, en particulier, pour ce qui est de la participation de la société civile.

16. En revanche, la croissance économique soutenue, l'action menée par les pouvoirs publics en vue d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers en encourageant activement la diversification économique en dehors des secteurs traditionnels du pétrole et des diamants, l'extension du programme de décentralisation et les légères améliorations apportées à la gestion générale des dépenses publiques et au cadre juridique régissant les entreprises offrent des possibilités, en dépit de l'incohérence et de l'inefficacité du contrôle budgétaire parlementaire et du manque de pratique en matière de comptabilité et d'audit. Les élections prévues en 2007 constitueront assurément une étape décisive de la pacification et de la démocratisation en cours. La communauté internationale devrait appuyer activement ces efforts et travailler main dans la main avec le Gouvernement angolais et ses partenaires de développement – notamment, les organisations de la société civile et le secteur privé – en vue de tracer la voie vers un développement à long terme.

## Libéria

17. Par sa résolution 59/219, l'Assemblée générale a notamment invité tous les États, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG), à fournir une assistance au Libéria pour favoriser l'instauration de conditions propices à la promotion de la paix, au développement socioéconomique et à la sécurité régionale, invité la communauté internationale à fournir une assistance financière et technique au Gouvernement national de transition en vue de faciliter la tenue d'une élection présidentielle et d'élections générales libres et régulières en octobre 2005, et exhorté le Gouvernement national de transition et tous les États à faciliter et à appuyer le retour et la réinsertion des ex-combattants dans leur communauté d'origine, en accordant une attention particulière aux enfants.

### Examen des principaux faits nouveaux

18. La situation en matière de sécurité dans les 15 comtés du pays s'est stabilisée à la fin de la première année du mandat de la mission intégrée. L'année suivante, les efforts ont porté sur le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés dans leur lieu d'origine, pour commencer à faciliter le rétablissement d'un gouvernement démocratique et la relance de l'économie.

19. En octobre 2004, les derniers camps de démobilisation ont fermé, le processus de désarmement se poursuivant en vue de récupérer les dernières armes restantes. À la fin de 2004, 103 019 ex-combattants avaient été désarmés et 101 000 autres démobilisés; 27 000 armes, 6 153 631 munitions pour armes légères et 29 794 munitions pour armes lourdes avaient été collectées. Par la suite, les efforts ont été réorientés vers la réintégration et la réinsertion grâce à des cours de formation professionnelle et d'enseignement général. En mai 2006, 65 893 anciens combattants se sont vu offrir des possibilités de réinsertion et 35 981 autres attendaient de recevoir une assistance.

20. La situation en matière de sécurité s'étant améliorée dans l'ensemble du pays, le retour des déplacés a commencé en novembre 2004 et a été officiellement déclaré achevé par le Vice-Président libérien, le 20 avril 2006. Plus de 314 000 personnes déplacées sont retournées dans leur localité d'origine. Entre novembre 2004 et juin 2006, le HCR a rapatrié plus de 70 000 réfugiés des pays voisins. Si le retour des réfugiés et déplacés dans leur communauté a été mené à bien avec succès, leur réintégration à long terme se poursuit et beaucoup de leurs besoins élémentaires demeurent insatisfaits.

21. Le non-respect de la légalité et la corruption sont des problèmes auxquels il convient en particulier de s'attaquer. L'École de police a rouvert le 12 juillet 2004 en vue de former les effectifs des nouveaux services de police. À ce jour, 1 800 nouveaux membres de la police nationale, 155 membres de la police portuaire et 392 membres des services spéciaux de sécurité sont diplômés de l'École de police. La réforme du secteur de la sécurité a été mise en œuvre avant l'installation du nouveau gouvernement mais le recrutement actif dans la nouvelle armée nationale a commencé après.

22. La réconciliation étant un préalable à l'instauration d'une paix durable, une loi portant création d'une commission pour la vérité et la réconciliation a été adoptée en juin 2005. Les travaux ont réellement commencé après la nomination des neuf

membres de la commission en février 2006, le lancement officiel ayant eu lieu en juin 2006.

23. Après la tenue d'élections démocratiques en octobre et novembre 2005, le Gouvernement national de transition a été remplacé en janvier 2006, à la suite de l'entrée en fonctions d'Ellen Johnson Sirleaf, première femme présidente démocratiquement élue d'Afrique.

24. Après des négociations prolongées avec les partenaires internationaux, le Gouvernement national de transition s'était engagé, en septembre 2005, à mettre en œuvre le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, qui porte sur le recouvrement des recettes fiscales et met l'accent sur le renforcement des capacités et le contrôle national du programme de réforme. Des membres des organismes des Nations Unies font partie de l'équipe technique, qui aide à coordonner les activités menées par les partenaires internationaux pour mettre en œuvre le programme et facilite l'organisation, le suivi et l'évaluation des activités, en s'assurant que la société civile est consultée et en planifiant les activités en collaboration avec le Comité directeur de la gouvernance économique. Le Comité directeur, qui est composé de représentants du Gouvernement, de la communauté internationale et de la société civile, supervise le programme. Grâce à cette initiative, le Gouvernement tire parti des services d'économistes recrutés sur le plan international pour améliorer la transparence et faciliter le transfert des compétences.

25. De même, le Gouvernement a établi, avec le Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria comme maître d'œuvre, le programme de développement national, qui s'articule autour de quatre éléments : expansion de la paix et de la sécurité, relance de l'activité économique, remise en état des infrastructures et prestation des services de base, renforcement de la gouvernance et de l'état de droit. Une stratégie de réduction de la pauvreté a récemment été lancée en conjonction avec des mesures de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement depuis le premier rapport publié à cet égard à la fin de 2004.

26. L'accent mis sur le relèvement au niveau local, tel qu'énoncé dans le plan d'action commun des Nations Unies (HCR, Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), principalement), se reflète dans le programme de développement national. Tous les partenaires de développement participant à des initiatives de relèvement au niveau local travaillent à présent de manière coordonnée et concertée pour faciliter la reconstruction dans les zones rurales. Il s'agit notamment de l'équipement et des services sociaux et économiques de base, ainsi que du renforcement des cadres et mécanismes d'administration locale.

### **Problèmes de développement actuels**

27. Malgré la détermination du Gouvernement nouvellement élu et les progrès accomplis au cours des 20 derniers mois, de graves insuffisances sur les plans institutionnel, matériel et en matière de capacités nationales entravent la réalisation de progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Il en va notamment ainsi pour les ressources humaines dans tous les secteurs.

28. Le déficit de ressources et le passage de l'aide humanitaire à la phase de développement sont les principaux problèmes rencontrés. Un grand nombre

d'organisations non gouvernementales qui jouent un rôle de premier plan, en particulier dans le secteur de la santé, commencent à cesser progressivement leurs activités et il est de plus en plus difficile de mobiliser les fonds des donateurs dans cette période de transition. La procédure d'appel global pour le Libéria lancée en 2006 n'a jusqu'ici recueilli que 25 % des sommes promises. Certains domaines d'intervention essentiels arrêtés à cette occasion, tels que la relance économique, la réintégration et l'éducation, n'ont reçu aucun financement. Le Libéria traverse actuellement cette période habituellement délicate de transition de la phase des secours à celle du développement. Bien qu'il y ait parfois des engagements de fonds, les délais importants intervenus dans les versements causent d'énormes retards dans l'acheminement de l'assistance. Il est temps que la communauté internationale trouve des solutions rapides et comble le déficit de financement entre la phase des secours et celle de l'aide au développement.

29. L'absence de données et de systèmes de gestion de l'information fiables aux niveaux du pays et des comtés est un des problèmes particulièrement critiques. Il est indispensable de disposer de données exactes et complètes, y compris de statistiques et d'informations géographiques, pour appuyer le programme national de reconstruction et de développement (c'est-à-dire, pour établir la stratégie de réduction de la pauvreté et définir les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que pour élaborer les outils du système des Nations Unies, tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système de coordination groupée).

30. Le manque d'équipements et de services sociaux de base pose de graves difficultés pour relancer l'économie. Les routes, lorsqu'elles existent, ont grand besoin d'être réparées et les zones rurales ne sont pour la plupart accessibles que par avion pendant la saison des pluies (qui dure d'avril à octobre). Les services publics d'alimentation en énergie ou d'adduction d'eau font défaut et la majorité de la population rurale est privée d'électricité.

31. Le niveau extrêmement élevé du taux officiel de chômage, dont on estime qu'il atteint pas moins de 85 %, les jeunes étant un des groupes les plus touchés de la population, est un autre problème important. Cette situation complexe est exacerbée par le grand nombre d'ex-combattants ayant suivi des cours de formation en vue de leur réintégration dans la société et d'anciens soldats des Forces armées du Libéria qui ont été renvoyés.

32. Si la situation socioéconomique dans le pays demeure critique, il existe aussi de multiples sujets de préoccupation en ce qui concerne la sécurité régionale. La Côte d'Ivoire et la Guinée donnent des signes d'instabilité et la sécurité demeure précaire en Sierra Leone, pays qui sort de 10 ans de guerre civile. La préparation aux crises fait partie intégrante des plans de tous les organismes des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales.

### **Conclusions et recommandations**

33. Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement – ou tout au moins d'accomplir des progrès sensibles à cet égard –, il est impératif de lancer un redressement économique d'envergure en faveur des groupes de population pauvres. Une aide importante des donateurs est nécessaire d'urgence pour aider le nouveau Gouvernement à créer à grande échelle des services de base et à répondre aux attentes de la population. La consolidation de la paix récemment obtenue au prix

d'après efforts en dépend. Il faut encourager les Libériens qui possèdent des qualifications à rentrer en vue de servir leur pays. Le volume des ressources et leur obtention en temps voulu sont des facteurs essentiels.

34. La gestion des données et des informations joue un rôle clef dans le développement macroéconomique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Libéria, et l'appui au renforcement des capacités nationales est primordial. Il importe au plus haut point de rassembler des données et des statistiques fiables en vue d'élaborer une stratégie efficace de réduction de la pauvreté et d'autres mécanismes visant à lutter contre la pauvreté.

35. Le renforcement des capacités des institutions nationales est également fondamental. L'ONU s'apprête à créer des équipes d'appui au niveau des comtés, qui devront collaborer avec les 15 superintendants de comté récemment nommés en vue de faciliter la mise en place d'une administration décentralisée viable, grâce à leurs compétences en matière de gestion de l'information et de projets. La collaboration et le soutien de tous les partenaires de développement renforceront grandement l'efficacité de cette entreprise.

36. Comme cela a été souligné dans la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté qui est en passe d'être lancée, la création d'emplois est au cœur des efforts de relèvement et de développement durable au Libéria. Les partenaires de développement doivent attirer les investissements dans le pays et stabiliser la situation économique en vue de promouvoir la croissance.

37. Les secteurs de l'éducation et de la santé, en particulier, la santé infantile et maternelle, ont également été considérés par le Gouvernement comme des domaines d'importance critique. Le système des Nations Unies et les autres partenaires de développement doivent augmenter leur aide dans ces domaines pour que des progrès réels puissent être accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Libéria.

## **C. Mozambique**

38. Par sa résolution 59/214, l'Assemblée générale a pris note du lancement par le Gouvernement mozambicain du plan national d'urgence en cas de catastrophe naturelle en vue d'améliorer la prévention des catastrophes et d'en atténuer les effets, de planifier la préparation et la gestion des activités, et invité la communauté internationale à soutenir cette initiative; elle a encouragé le Gouvernement mozambicain à poursuivre sa lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, et à continuer de s'efforcer d'appliquer le Programme d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (2001-2005) ainsi que des plans de développement national; et elle a souligné l'importance de l'assistance internationale pour les programmes de développement du Mozambique.

### **Examen des principaux changements**

39. Les pays de la région de l'Afrique australe, y compris le Mozambique, sont aux prises avec les terribles effets conjugués d'une triple menace : le sida, l'insécurité alimentaire et l'affaiblissement des capacités des instances gouvernementales de fournir les services publics essentiels.

40. Un cadre d'action intégré des Nations Unies sur le VIH/sida prévoyant qu'au moins 25 % des ressources de tous les organismes des Nations Unies seront consacrés à la lutte contre le sida, a été formulé pour faire face aux effets de cette triple menace. Il ressort du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement que 33 % du budget de l'ONU au Mozambique sont consacrés à la prévention du sida, à l'atténuation de ses effets et à la prestation de soins aux personnes vivant avec le virus.

41. Environ les deux tiers de la population mozambicaine vit dans les campagnes et l'économie mozambicaine est principalement agricole. Le Mozambique est très mal équipé contre les catastrophes naturelles récurrentes, telles que les inondations et les cyclones, les sécheresses et les invasions de ravageurs. Une sécheresse qui dure depuis quatre ans, au cours de laquelle la sécurité alimentaire s'est progressivement détériorée, est en train de s'achever. Toutefois, pendant la période 2005-2006, la saison des pluies a été satisfaisante dans presque toutes les régions. En 2006, selon la première estimation du Ministère de l'agriculture, la production agricole devrait comprendre 2,1 millions de tonnes de céréales, 365 000 tonnes de légumes et 7,5 millions de tonnes de manioc, ce qui représente une augmentation de 10 % à 14 % par rapport à 2005. En mai 2006, la situation alimentaire s'améliorait globalement, les denrées alimentaires étant plus abondantes grâce à de bonnes récoltes. La deuxième campagne devrait également se dérouler dans de meilleures conditions.

### **Action**

42. Sous la direction du Ministère de l'administration publique, l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe (INGC) assure la gestion des interventions d'urgence. Le Bureau du coordonnateur résident organise l'aide de l'ONU en concertation avec les membres de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes (EGC). Différentes administrations, des organisations non gouvernementales et associations nationales et locales participent également à l'évaluation et à la coordination des interventions. En mars 2006, le Conseil des ministres a approuvé une nouvelle stratégie, portant essentiellement sur la prévention et la réduction des catastrophes dans les zones arides et semi-arides, élaborée par l'Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe pour la période 2006-2013.

### **Aide alimentaire et agriculture**

43. En juin 2005, suivant les recommandations du Comité chargé de l'évaluation de la vulnérabilité, le Gouvernement mozambicain a lancé un appel afin de mobiliser une aide alimentaire destinée à quelque 550 000 habitants des zones touchées par la sécheresse (32 districts situés dans sept provinces). Dans une nouvelle évaluation réalisée en octobre 2005, le Comité chargé de l'évaluation de la vulnérabilité a revu ce chiffre à la hausse, estimant que 801 000 habitants de 61 districts situés dans les 10 provinces mozambicaines avaient besoin d'aide. En mars 2006, juste avant le début de la récolte, le PAM a aidé un maximum de 568 000 personnes touchées par la sécheresse. Il mène d'autres activités, telles que la distribution de repas scolaire et la mise en place de systèmes de protection locaux à l'intention des victimes du sida, dans ces zones. Environ 150 000 personnes bénéficient tous les mois de ces systèmes de protection locaux.

44. En 2005, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en coopération avec le Ministère de l'agriculture, a continué d'organiser les marchés d'intrants agricoles afin de fournir aux familles les semences et les autres intrants agricoles nécessaires pour la saison des semences 2005-2006. Des intrants agricoles ont été distribués à plus de 30 000 familles en situation précaire pendant les récoltes principales et 45 000 autres familles, dans tout le pays, sont en train d'en recevoir pour les cultures de la seconde campagne agricole. La FAO a également aidé le Ministère de l'agriculture à remettre en état des systèmes d'irrigation à petite échelle et contribué à l'éducation nutritionnelle, à la formation professionnelle et, avec le PAM, à la création de jardins scolaires, ainsi qu'au renforcement des capacités de surveillance des maladies animales et de lutte contre ces maladies dans le secteur de l'élevage.

45. D'autres partenaires sectoriels participent aux activités menées pour réduire à long terme l'incidence du VIH/sida sur la sécurité alimentaire, telles que le renforcement des marchés, la formation professionnelle, les services consultatifs pour l'application de la législation foncière concernant les familles et populations défavorisées et les activités de sensibilisation menées afin que la sécurité alimentaire, la lutte contre le sida et le développement rural soient bien prioritaires dans les stratégies et les plans gouvernementaux et que des mesures concrètes soient prévues à cet égard. Par cette collaboration, un appui technique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les points faibles ponctuels et chroniques a également été fourni au Secrétariat national de la sécurité alimentaire.

### **Santé et nutrition**

46. Le programme intégré relatif à la nutrition et à la santé du Ministère de la santé est mené avec l'appui de l'UNICEF, du PAM et d'organisations non gouvernementales locales dans 18 districts frappés par la sécheresse, dans les provinces de Tete, Manica, Sofala, Gaza et Maputo. Depuis le lancement du programme, en mars, 60 302 enfants ont été examinés, dont 4 164 souffraient modérément de malnutrition et 706 en souffraient gravement; 23 344 enfants ont reçu des compléments alimentaires riches en vitamine A et 28 691 enfants ont reçu un traitement antiparasitaire. À partir du mois de juin, des rations d'un mélange de maïs et de soja seront distribuées. Le programme a pour objet d'aider le Gouvernement à exécuter des programmes de récupération nutritionnelle et d'exploiter le bilan de l'expérience acquise pour élaborer un programme de lutte contre la malnutrition et de réduction de la mortalité à long terme.

47. Dans la lutte contre le choléra, l'UNICEF a contribué à former 457 agents sanitaires à la gestion des cas de choléra dans les provinces de Sofala, Zambézia, Nampula, Niassa et Manica, où des cas se sont déclarés. La province de Sofala, qui est la plus gravement touchée, a reçu des fonds afin d'embaucher 160 nouveaux agents sanitaires dans les centres de traitement du choléra et 160 animateurs, qui assureront l'éducation communautaire, d'acheter des fournitures, notamment des lits pour les malades et un nécessaire qui permettra à huit districts de créer des centres de traitement du choléra et de financer les visites d'encadrement qu'effectueront des fonctionnaires du Ministère de la santé. Sept grandes tentes qui abriteront de nouveaux centres de traitement du choléra dans les zones touchées par l'épidémie ont été envoyées à la province de Sofala. Le Ministère de la santé dispose de 45 tentes supplémentaires qui pourraient être utilisées en cas d'épidémie grave.

### **Eau, assainissement et hygiène publique**

48. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les zones touchées par la sécheresse ou par le choléra a été amélioré grâce à l'appui dont a bénéficié en permanence l'aménagement de 16 points d'eau et la remise en état de 132 autres points d'eau fournissant de l'eau potable à plus de 224 600 personnes en difficulté dans les provinces de Maputo, Gaza, Inhambane, Manica, Sofala, Zambézia et Tete. Ces activités sont complétées par la formation de comités communautaires et collectivités locales à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion des points d'eau, notamment l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène publique. En outre, les activités de prévention du choléra dans les zones à risque sont rendues plus efficaces par la distribution de fournitures de secours pour le traitement de l'eau et sa distribution (chlore, réservoirs souples à eau et unités d'épuration). Le Ministère de la santé reçoit une aide financière et technique afin d'organiser des campagnes de prévention du choléra et de diffuser des documents et du matériel pédagogique concernant la prévention du choléra et les bonnes pratiques d'hygiène.

### **Éducation**

49. En 2005, le PAM a distribué des rations mensuelles à emporter à la maison à quelque 50 000 habitants des zones touchées par la sécheresse afin d'encourager les familles défavorisées à continuer de scolariser leurs enfants. Dans les zones touchées par la sécheresse, l'UNICEF a notamment fourni du matériel pédagogique entreposé à l'avance à l'intention des élèves et des enseignants, organisé une formation relative à la gouvernance à l'intention de membres de conseils scolaires et mené des activités d'animation pour les filles et pour les enfants orphelins ou défavorisés, qui sont souvent les premiers à abandonner l'école en cas de crise. Il a également aidé le Ministère de l'éducation à créer un système de surveillance s'appuyant sur des écoles sentinelles situées dans les zones à risques, qui collectent des données permettant au Ministère de déterminer quelles sont les tendances de l'assiduité des élèves et des enseignants et d'agir en connaissance de cause.

### **Protection**

50. Une protection a été fournie aux orphelins et aux enfants en difficulté en raison du sida dans le cadre d'interventions ciblées financées au titre des programmes ordinaires de l'UNICEF dans les zones touchées par la sécheresse. L'UNICEF a assemblé un paquet d'articles essentiels destiné aux familles les plus défavorisées accueillant des orphelins ou des enfants en difficulté. Ce paquet comprend des articles ménagers indispensables, des produits d'hygiène, des comprimés de purification de l'eau, des vêtements, du matériel scolaire et des moustiquaires. Il peut également être utilisé en cas de situations d'urgence locales, telles que des inondations ou une sécheresse. Cette aide d'urgence supplémentaire, qui sera distribuée en 2006, s'adressera avant tout aux familles dont la responsabilité incombe à des enfants, aux familles dont le dispensateur de soins a une maladie chronique et aux familles dont la responsabilité incombe à des personnes âgées.

51. La formation à la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles lors de situations d'urgence s'est poursuivie en 2005. Plusieurs centaines de travailleurs humanitaires d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics et des dirigeants de provinces et de

collectivités des provinces de Gaza et d’Inhambane ont reçu une formation depuis le lancement du projet, en 2003. Entre janvier et avril 2006, 157 travailleurs humanitaires participant à la distribution de nourriture ont été sensibilisés à la question de la prévention des violences et de l’exploitation.

### **Communication**

52. Les organismes des Nations Unies aident l’Institut national de gestion des opérations en cas de catastrophe à mettre au point des documents d’information et des messages d’alerte rapide sur les catastrophes à l’intention du grand public et élaborent actuellement une stratégie de mobilisation sociale et de communication, qui renforcera davantage les capacités de l’Institut dans les domaines de l’information, de la communication et de la sensibilisation. Le système des Nations Unies a offert un appui financier et technique et du matériel d’information et de communication afin d’aider l’Institut à atteindre cet objectif.

### **Aide internationale**

53. Le Mozambique est un important bénéficiaire d’aide publique au développement (APD). L’un des plus grands programmes communs menés en Afrique, le Programme d’aide au partenariat (PAP), également appelé le « G18 », est composé de 18 donateurs. Le PAP fournit un appui budgétaire au Mozambique afin qu’il utilise au mieux l’aide financière destinée à l’application du Programme d’action pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA). Ce programme vise avant tout l’élimination de la pauvreté : a) en établissant un partenariat franc et ouvert sur le contenu de la stratégie de réduction de la pauvreté du Mozambique et sur les progrès réalisés dans son application et b) en fournissant des fonds destinés à la lutte contre la pauvreté clairement liés en toute transparence aux résultats, de manière à accroître l’efficacité de l’aide et la prise en main par le Mozambique de son développement, réduire le coût de transaction, permettre une allocation efficace des ressources consacrées aux dépenses publiques, rendre prévisibles les apports d’aide, améliorer l’efficacité de l’État et de la fonction publique, améliorer la surveillance et l’évaluation et renforcer le système de responsabilisation national.

54. Le système des Nations Unies, en particulier le PNUD, participe activement à cette action en tant qu’observateur et coprésident du Groupe de partenaires de développement du Mozambique, ensemble plus large dont font partie le G18, l’ONU et les autres partenaires. Le PNUD facilite la coordination des apports des autres organismes des Nations Unies dans le principal processus de développement, il s’emploie également à renforcer les capacités des institutions nationales en matière de surveillance et d’évaluation de la réalisation du PARPA et des objectifs du Millénaire pour le développement et participe activement à la médiation entre le Gouvernement et la société civile, les organismes des Nations Unies et les partenaires dans les activités multilatérales et bilatérales – dont le G18, concernant l’ordre du jour en matière de programmation commune, d’harmonisation, d’alignement et de simplification de l’aide.

## D. Serbie-et-Monténégro<sup>1</sup>

55. Par sa résolution 59/215, l'Assemblée générale a demandé à tous les États, à toutes les organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales et à tous les autres organes compétents, de continuer à fournir une aide pour répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés et instamment prié les partenaires du développement de contribuer, dans leurs programmes, au renforcement des capacités, à la mise en place des institutions et à la création d'emplois sur le plan local.

56. Au cours de la période considérée, les opérations humanitaires de l'Organisation des Nations Unies en Serbie-et-Monténégro ont eu pour objet d'accompagner le processus de transition de la phase des secours à celle du développement, en encourageant l'adoption de politiques de développement susceptibles de promouvoir la recherche de solutions durables et de renforcer la capacité de l'État de répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables, tout en destinant l'assistance matérielle à la satisfaction des besoins élémentaires de ceux qui ne disposaient pas d'autres sources de revenus.

### Examen de l'évolution de la situation en Serbie

57. L'aide humanitaire, qui a été marquée, jusqu'à la fin de 2004, par une tendance à la baisse, s'est accrue en 2005 en raison des catastrophes naturelles survenues dans le pays, notamment les inondations des printemps de 2005 et de 2006. Le Gouvernement serbe insiste toujours sur la nécessité de continuer à fournir certaines formes d'aide humanitaire, particulièrement pour faire face au problème des réfugiés et des personnes déplacées.

58. Si le niveau de vie est en hausse, la situation de certains groupes se dégrade constamment et des poches d'extrême pauvreté subsistent. Le taux de pauvreté est d'environ 10,5 %, tandis que celui de l'inflation, qui a été ramené à 13,4 % en 2004, a atteint 17,7 % en 2005. Le chômage reste élevé (le taux officiel est de 27 % pour 2005, tandis que l'enquête de 2004 sur la population active le situait à 18,4 %), une partie importante des travailleurs exerçant leurs activités dans l'économie non structurée. D'autre part, à l'échelon de la région, la Serbie compte le plus grand nombre de groupes vulnérables, dont les membres sont davantage exposés à l'exclusion sociale et à la discrimination. On compte 107 000 réfugiés immatriculés et 160 000 anciens réfugiés, qui ont besoin d'une aide à l'intégration, 208 000 personnes déplacées du Kosovo (où certains changements politiques pourraient avoir des incidences sur la situation et l'effectif de ce groupe) et de 100 000 à 500 000 Roms.

### Les problèmes de l'aide au développement en Serbie

59. Les difficultés que rencontre la Serbie dans le domaine de l'aide au développement sont essentiellement liées à la situation politique du pays. La Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro a été dissoute en juin 2006 et le manque de coopération avec le Tribunal de La Haye a entraîné la suspension du

<sup>1</sup> Les rapports qui suivront contiendront une section pour la Serbie et une autre pour le Monténégro. Pour la période à l'examen, l'essentiel des données avait été recueilli avant la déclaration d'indépendance de la République du Monténégro, d'où cette dénomination commune.

processus d'intégration à l'Union européenne, tandis que la question du Kosovo reste sans solution.

60. La détérioration de la situation politique compromet aussi le fonctionnement des institutions de l'État. Pour la transition de la phase des secours à celle du développement à long terme, l'Organisation des Nations Unies appuyait le Conseil des ministres auquel il incombait au premier chef d'améliorer la situation humanitaire et de créer les conditions du développement à long terme. Du fait du démantèlement de la Communauté étatique, des accords devront être conclus sur de nouveaux mécanismes institutionnels.

61. Il est essentiel de s'attaquer au problème de la vulnérabilité dans les Balkans occidentaux si l'on veut assurer la cohésion des sociétés. Un certain nombre d'obstacles économiques, politiques et sociaux entravent l'intégration sociale des plus vulnérables, qui se heurte également à de nombreux problèmes d'ordre technique. Les activités générales de développement entreprises depuis 2000 ne bénéficient pas pleinement aux groupes marginalisés. Soit, faute de données précises, elles ne sont pas suffisamment adaptées pour répondre aux préoccupations spécifiques de ces groupes, soit, si elles sont adaptées, elles ne répondent pas efficacement aux besoins du fait d'obstacles liés à la complexité de l'administration ou de la bureaucratie.

62. Au titre de la mobilisation des ressources destinées à améliorer la gouvernance et la capacité des institutions d'utiliser plus efficacement l'aide, l'équipe de pays des Nations Unies et le Conseil des ministres ont signé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2005-2009. Le Plan-cadre prend en compte les objectifs stratégiques de la Communauté étatique et inscrit les questions humanitaires en suspens dans des objectifs de développement qui consistent à promouvoir les droits de l'homme pour tous et à améliorer la vie de tous les citoyens, particulièrement les personnes les plus exclues et les plus vulnérables. À cet égard, le Gouvernement serbe souhaiterait que l'aide au développement soit maintenue à un niveau relativement élevé jusqu'en 2010-2011, dans la mesure où toute nouvelle diminution de ce financement extérieur pourrait compromettre la bonne application des réformes démocratiques.

### **Conclusions et recommandations**

63. L'Organisation des Nations Unies prêtera son concours à l'identification et à l'application de solutions durables aux problèmes des groupes vulnérables, par le biais d'une démarche globale qui tiendra compte du contexte régional et des spécificités nationales. Dans le contexte du développement, on peut recourir largement au développement de proximité pour faire face au problème de la vulnérabilité à l'échelon local.

64. La priorité, pour la communauté humanitaire, et le véritable défi à relever pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement consistent à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les groupes marginalisés et vulnérables, notamment les Roms, les réfugiés et les personnes déplacées. Il importe d'obtenir des données statistiques sur la situation des groupes vulnérables, particulièrement les Roms, dont la population semble être considérablement sous-estimée dans les statistiques officielles.

65. Le Gouvernement serbe insiste sur le fait que, si les besoins humanitaires ont fortement diminué depuis 2001, il est essentiel que les donateurs continuent d'appuyer les organismes des Nations Unies pour leur permettre de répondre aux besoins essentiels immédiats des populations vulnérables. En rapport avec le règlement du statut du Kosovo, l'Organisation des Nations Unies continuera de solliciter l'appui de la communauté internationale au cours des deux ou trois prochaines années, particulièrement pour accompagner le retour et la réintégration d'une bonne partie des personnes déplacées.

### **Examen de l'évolution de la situation au Monténégro**

66. Lors du référendum du 21 mai 2006, les électeurs se sont prononcés en faveur de l'indépendance du Monténégro et donc de la dissolution de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. Le référendum a été organisé selon les recommandations et les normes de l'Union européenne, qui a fourni un appui technique et suivi la consultation, dont les résultats ont été reconnus sur le plan international. Le 28 juin 2006, le Monténégro est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'adhésion rapide à l'Union européenne figure parmi les principales priorités du Monténégro, qui souhaite reprendre les négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

67. Actuellement, les populations réfugiées représentent 4 % de la population totale. L'aide humanitaire, qui a fortement diminué à la fin de 2001, est désormais axée sur la mise en place de solutions durables, en attendant que soit précisé le statut définitif du Kosovo.

68. En dépit de certaines tendances économiques encourageantes, 12 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue, tandis que 30 % de la population est économiquement vulnérable<sup>2</sup>. Avec les personnes déplacées et les réfugiés, la minorité des Roms est, de loin, le groupe le plus vulnérable et le plus exclu de la société, le taux de pauvreté y étant de 53 %. S'agissant des disparités régionales, le taux élevé de la pauvreté dans le nord (la pauvreté touche 19,3 % de cette population, qui compte 45 % de la population démunie du pays) et la polarisation politique pourraient engendrer des tensions sociales et l'instabilité, notamment durant la période délicate qui suit le référendum.

69. Le pays a récemment enregistré des avancées aux niveaux du développement, de la croissance économique et de l'indicateur du développement humain. Toutefois, durant la longue transition économique, la restructuration des entreprises s'est appuyée sur la compression des effectifs, mais en l'absence d'une protection sociale et d'offres d'emploi, d'où une progression de la paupérisation et un élargissement du fossé entre riches et pauvres. D'autre part, l'indice de perception de la corruption établi en 2004 par Transparency International attribue à l'ex-Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro une note de 2,8 sur 10<sup>3</sup>, caractéristique des pays où le niveau de corruption est élevé.

70. En dépit des progrès enregistrés, l'instauration de la démocratisation et de l'état de droit se trouve ralentie par le sous-développement du cadre législatif, l'insuffisance des capacités institutionnelles et le manque de coordination entre les

<sup>2</sup> Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 2003, Gouvernement du Monténégro.

<sup>3</sup> Voir Transparency International, Indice de perception de la corruption pour 2005, à l'adresse suivante : <[www.transparency.org](http://www.transparency.org)>.

institutions de l'État. L'administration publique et le pouvoir judiciaire souffrent d'une réelle pénurie de ressources humaines qualifiées. Bien qu'il existe un cadre législatif qui régit la décentralisation, les autorités locales n'exercent pas encore pleinement leurs compétences. Les cadres de coopération entre le secteur public et le secteur non gouvernemental n'ont pas encore été institutionnalisés.

71. Les ressources naturelles exceptionnelles<sup>4</sup> dont le pays dispose sont soit menacées de surexploitation soit insuffisamment mises en valeur. D'autre part, des problèmes tels que le traitement inadéquat des déchets solides et des eaux usées, l'expansion des constructions illégales et la mauvaise planification spatiale, et l'application défectueuse des normes écologiques, particulièrement dans le secteur industriel, constituent des sujets de grave préoccupation. Les structures de direction ne disposent pas des capacités voulues pour gérer et surveiller rigoureusement les ressources naturelles.

### **Les problèmes de l'aide au développement au Monténégro**

72. Les ressources naturelles considérables dont le pays est doté devraient permettre de redresser l'économie à moyen terme et, ainsi, de mobiliser les ressources financières nécessaires au règlement des problèmes sociaux sans devoir recourir à des emprunts extérieurs importants.

73. Le Monténégro, qui ne vit plus une situation de crise humanitaire, évolue vers la stabilisation et le développement économique. Le Gouvernement a élaboré une stratégie<sup>5</sup> censée dégager des solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés. Par ailleurs, conscient de l'extrême vulnérabilité des Roms, il a adopté un Plan d'action national pour la décennie d'inclusion des Roms 2005-2015, dont la mise en œuvre exigera un engagement résolu des pouvoirs publics et un appui international effectif. Compte tenu de la faiblesse de l'économie et du sous-développement du système de sécurité sociale, un appui devra être fourni pour permettre aux plus vulnérables d'accéder à des services de qualité.

74. Le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant le Monténégro<sup>6</sup> recense les principaux défis comme suit : la lutte contre la pauvreté, la constitution d'un État moderne fondé sur la primauté du droit et la démocratie, et la relance de l'économie dans le cadre du développement durable. Pour relever ces défis, le rapport recommande que le Monténégro aborde les causes profondes des problèmes en mettant l'accent sur l'intégration à l'Europe, l'alignement de la Constitution sur celle des États modernes, la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale et l'accélération de la croissance, le renforcement du processus démocratique, la lutte contre la corruption, la mise en œuvre et

<sup>4</sup> Le Monténégro est un centre méditerranéen de diversité biologique, qui dispose d'un site Ramsar (Lac Skadar), de sites du patrimoine mondial protégés par l'UNESCO (Kotor et Durmitor) et d'une réserve de biosphère relevant du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère; il présente un indice de biodiversité de 0,837, qui le place au sommet de l'échelle de la biodiversité européenne.

<sup>5</sup> Stratégie relative au règlement du problème des réfugiés et des personnes déplacées au Monténégro, avril 2005. On estime à 60 millions d'euros le budget nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

<sup>6</sup> Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Monténégro, 2005.

l'institutionnalisation de la réforme, les investissements publics, le retour et l'intégration des réfugiés, et la coopération régionale.

### **Conclusions et recommandations**

75. *Intégration sociale des groupes vulnérables* : l'intégration sociale durable des réfugiés, des personnes déplacées, des Roms et des autres groupes marginalisés doit être mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du développement. Les moyens à mobiliser sont le développement économique, les investissements à long terme et les programmes de création d'emplois destinés aux groupes difficiles à employer, l'accent devant être mis sur l'instauration d'un cadre propice pour les petites et moyennes entreprises et sur le développement d'un secteur privé socialement responsable.

76. *Réforme de l'administration publique et renforcement des capacités* : il s'agit de donner à l'administration publique les moyens de mener à bien des réformes, de répondre aux principales exigences de l'adhésion à l'Union européenne, d'appuyer des institutions démocratiques et l'état de droit et de remplir ainsi les critères de responsabilité et de bonne gouvernance.

77. *Gouvernance environnementale* : il convient de mettre en place des structures chargées de la coordination et de la coopération interinstitutionnelle et régionale, de manière à se conformer aux normes écologiques de l'Union européenne et aux conventions internationales. D'autre part, le Monténégro devrait être soutenu dans sa volonté de privilégier un développement durable et soucieux de l'environnement, qui assure la promotion du tourisme, des sources d'énergie renouvelables, de la foresterie et de la production biologique de manière viable et dans le respect de l'environnement.

## **E. Somalie**

78. Par sa résolution 60/219, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, demandé instamment aux pays donateurs et aux organisations régionales et sous-régionales de maintenir leur contribution à la reconstruction et au relèvement de la Somalie et demandé à la communauté internationale de fournir une aide et des secours humanitaires aux institutions fédérales de transition et au peuple somalien, en particulier pour atténuer les conséquences de la guerre civile et de la sécheresse.

### **Examen de l'évolution de la situation**

79. À la fin de 2005, la situation humanitaire déjà difficile de la Somalie a été aggravée par une mauvaise saison des pluies du deyr et l'apparition de la pire sécheresse qui ait touché le pays depuis plus d'une décennie. Au début de janvier 2006, quelque 1,7 million de personnes avaient un besoin urgent d'assistance. La zone la plus touchée a été le sud du pays, comprenant notamment les régions de Gedo, du Moyen et du Bas-Djouba, de Bay et de Bakool, où 1,4 million de personnes avaient également un besoin pressant d'assistance. Dans le nord de Gedo et dans les zones fluviales de la vallée du Djouba, le risque de famine était modéré.

80. Compte tenu de l'aggravation de la situation humanitaire, l'Appel global de 2006 pour la Somalie a été révisé en mars 2006 pour tenir compte de l'ampleur croissante de la crise. L'Appel révisé porte sur un montant de 331 millions de

dollars, contre un montant initial de 174 millions, et concerne 2,1 millions de personnes, dont 400 000 déplacés.

81. En avril et mai 2006, les premières pluies de la saison du gu, qui ont arrosé le sud et le nord-ouest de la Somalie, ont reconstitué les bassins de captage et amélioré l'approvisionnement en eau pour les communautés pastorales et agropastorales victimes de la sécheresse. Les pluies ont permis d'éviter un scénario catastrophe de famine. Toutefois, d'après le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO, le sud du pays restera en situation d'urgence humanitaire jusqu'en décembre 2006, tandis que certaines zones du centre et du nord du pays souffriront d'une grave crise alimentaire et connaîtront des conditions de vie très difficiles. On prévoit que les récoltes de céréales seront inférieures à la normale pour cette saison, ce qui se traduira peut-être, pour la troisième année consécutive, par une mauvaise production agricole. L'accès aux produits alimentaires et l'approvisionnement alimentaire continueront à poser des problèmes jusqu'en décembre.

82. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires devraient intensifier leur action pour faire face à l'ampleur des besoins humanitaires. Depuis janvier 2006, huit évaluations de la nutrition sur neuf ont fait état d'un taux global de malnutrition aiguë dépassant largement le seuil d'urgence, fixé à 15 %, tandis que dans quatre évaluations, le taux dépassait 20 %. Dans les zones touchées par la sécheresse, 58 000 enfants de moins de 5 ans souffriraient de malnutrition et 10 000 de malnutrition grave. Les programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique, qui touchent moins de 15 % de la population cible, restent nettement insuffisants.

83. Si la poliomyélite a été éradiquée en Somalie en 2002, l'apparition de nouveaux cas laisse à penser que le pays représente l'une des plus grandes menaces à l'éradication de la maladie dans le monde. De juin 2005, date de la réapparition de la maladie, à mai 2006, 210 cas de poliovirus sauvage ont été confirmés. Dans le but d'enrayer l'épidémie, plusieurs campagnes nationales de vaccination ont été réalisées. Certaines campagnes ont été coordonnées avec les régions frontalières de l'Éthiopie, du Kenya et de Djibouti, dans le cadre d'une stratégie régionale de prévention et d'éradication.

84. Depuis février 2006, les milices de l'Alliance pour le rétablissement de la paix et contre le terrorisme et celles de l'Union des tribunaux islamiques se sont affrontées dans des lieux stratégiques de Mogadishu pour pouvoir s'assurer le contrôle de la ville. D'après le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), plus de 2 000 victimes du conflit ont été admises dans les deux principaux hôpitaux de Mogadishu depuis le début de l'année. La dernière série d'affrontements, qui date de mai 2006, a provoqué la mort de plus de 320 personnes et le déplacement de 17 800 autres. Si le calme est revenu à Mogadishu, dominé à présent par les tribunaux islamiques, la situation demeure incertaine. Toutefois, cette évolution pourrait favoriser l'accès des organismes d'aide humanitaire et la distribution de l'aide aux populations vulnérables. Mogadishu accueille la plus forte population de déplacés en Somalie, soit près de 250 000 personnes, qui n'ont cependant guère reçu d'aide ces 15 dernières années en raison des restrictions d'accès.

85. Des milliers d'Éthiopiens et de Somaliens sont toujours exposés aux agissements de réseaux de contrebande organisés dans le Puntland. Des centaines de personnes ont perdu la vie cette année en essayant de traverser la mer pour se rendre au Yémen. De jeunes femmes victimes de trafiquants se retrouvent au Kenya ou en

Afrique du Sud. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conjuguent leurs efforts pour faciliter le retour des Éthiopiens qui souhaitent rentrer chez eux, dans le cadre du programme de retours volontaires assistés, qui a été mis en place le 22 mai 2006. Au 31 mai, 105 Éthiopiens étaient rentrés chez eux, tandis que 313 autres étaient en instance de retour.

86. La protection demeure un maillon très faible des interventions opérationnelles. La situation des personnes déplacées reste nettement en deçà des normes minima, en raison des effets conjugués du manque de coopération des autorités locales, de la présence limitée sur le terrain d'agents expérimentés des Nations Unies et d'ONG et du manque de financement. Si des progrès ont été enregistrés, notamment sous la forme d'éclaircissements fournis par des partenaires nationaux sur des questions relatives aux déplacements, des obstacles subsistent. En 2006, on s'est attaché à mettre au point un mécanisme de suivi de la protection, qui devrait permettre de mieux accéder aux personnes déplacées et de créer des structures susceptibles d'améliorer la réponse apportée aux besoins de protection et d'assistance.

### **Les problèmes actuels du développement**

87. Même si la communauté des donateurs a maintenu son engagement à trouver une solution à la crise que vit le sud de la Somalie, divers facteurs ont influé sur le rythme, la portée et le déroulement des interventions. Il s'agit notamment des éléments suivants : les contraintes logistiques liées au manque d'infrastructure et aux inondations qui se sont produites dans certains lieux; l'insécurité; l'absence d'un accès durable et d'un espace humanitaire; l'absence de partenaires; les faibles capacités d'intervention; et les retards de financement.

88. L'insécurité que créent les conflits à l'intérieur des clans et entre ceux-ci, particulièrement dans le sud et le centre de la Somalie, a persisté durant la période à l'examen. La très grande précarité des conditions de sécurité continue de limiter l'accès aux communautés victimes de la sécheresse, du harcèlement et de l'exploitation. L'insécurité générale touche également les agents humanitaires. Le 1<sup>er</sup> mars 2006, un fonctionnaire international a été enlevé et détenu pendant 30 heures dans le district d'Afmadow (Bas-Djouba) alors qu'il participait à une mission d'évaluation conjointe destinée à identifier les interventions prioritaires qu'exigeait la situation de sécheresse.

89. C'est dans ce contexte que différentes initiatives concernant l'accès et la protection ont vu le jour. Le 17 février 2006, le Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Somalie a largement diffusé une lettre ouverte adressée à tous les dirigeants somaliens et invitant toutes les parties prenantes à créer un environnement propice à l'acheminement libre et sans entrave de l'aide humanitaire. On continue de faire connaître aux autorités locales les principes humanitaires de base relatifs à l'accès et à la protection, de manière à mobiliser un soutien populaire en faveur de la création d'un espace humanitaire libre de toute entrave.

90. En juin 2006, 43 % des fonds sollicités dans le cadre de la procédure d'appel global pour la Somalie avaient été annoncés, soit près de 142 millions de dollars sur un volume de ressources nécessaires s'élevant à 331 371 720 dollars. Une bonne partie des engagements reçus concernait toutefois les besoins alimentaires, de

nombreux secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, la protection, la sécurité, le logement, l'eau et l'assainissement étant financés à moins de 20 %.

### **Conclusions et recommandations**

91. La situation de la Somalie constitue aujourd'hui pour la communauté des donateurs une des crises humanitaires les plus difficiles. En dépit des pluies récentes, les populations continuent de souffrir des conséquences de la pire sécheresse qui ait sévi dans le pays depuis plus d'une décennie. L'arrivée des pluies n'a pas mis un terme à la situation d'urgence humanitaire, qui continue de toucher 2,1 millions de personnes affectées par l'insécurité alimentaire. Un relèvement complet exigera au moins cinq ans, notamment en ce qui concerne les éleveurs, qui ont enregistré d'importantes pertes d'actifs et particulièrement une réduction de leur cheptel. Une bonne partie du sud de la Somalie, qui continue de vivre une situation d'urgence humanitaire, a besoin d'un appui continu et durable.

92. Pour pouvoir répondre aux besoins de la population vulnérable, toutes les parties prenantes en Somalie, y compris les autorités nationales et régionales et la communauté des donateurs, devraient continuer à assurer un accès humanitaire durable et sans entrave. La communauté des donateurs est instamment invitée à mettre à disposition des fonds d'intervention d'urgence plus souples et à financer la capacité opérationnelle des ONG, en prenant en considération les coûts de la sécurité liés à une présence en Somalie. Les donateurs devraient relever le niveau de leurs engagements relatifs aux secteurs non alimentaires. Tout devrait être mis en œuvre pour appuyer une politique visant à fournir les secours humanitaires là où ils sont requis et à renforcer des stratégies à long terme axées sur la recherche de solutions durables à l'insécurité des conditions d'alimentation et de subsistance.